

## Séance du Mercredi 3 avril 2018

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué pour siéger au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M. HURILLON, Maire ; Mme FAUCONNET, M. MUSELET, Mme BARON, M. BARONI, Maires-Adjoints ; Mme LEERMAN, M. GUERRAPIN, Mme QUINOT, M. FIEVEZ, Mme HEILIGENSTEIN, M. SEURAT, Mme DEHARBE, M. FOIZEL, Mme PHILIPPE, Mme GROS, Mme DHULST, M. FAUCONNET, Mme BESSON, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés représentés : Mme BERNOT représentée par M. HURILLON, M. PRIVÉ représenté par Mme FAUCONNET

Absents excusés : MM. HACQUART, BRAHIM, SEGHECCHIO.

Madame Sidonie PHILIPPE est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la dernière séance est adopté à la majorité - 3 abstentions.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour qui appelle l'examen des affaires suivantes :

### **19-1 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia FAUCONNET délibérant sur le Compte Administratif 2017 de la commune dressé par Monsieur Marcel HURILLON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

**1- LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes reportées		280 848,91	410 796,91		410 796,91	280 848,91
Opérations de l'exercice	3 003 908,90	4 785 170,55	2 375 697,73	1 782 909,19	5 379 606,63	6 568 079,74
<b>TOTAL</b>	<b>3 003 908,90</b>	<b>5 066 019,46</b>	<b>2 786 494,64</b>	<b>1 782 909,19</b>	<b>5 790 403,54</b>	<b>6 848 928,65</b>
Résultats de clôture		2 062 110,56	1 003 585,45			1 058 525,11
Restes à réaliser			1 539 239,00	622 682,00	916 557,00	
Reprise des résultats du Lotissement de la Gare (clôturé)		54 522,28				
<b>Résultats définitifs</b>		<b>2 116 632,84</b>	<b>1 920 142,45</b>			<b>196 490,39</b>

- 2- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.
- 4- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**À l'unanimité.**

### **20-1 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017- COMMUNE,

Après avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2017 du Maire et le Compte de Gestion du Receveur,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, vu le rapport de la Commission des Finances, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion Commune du Receveur Municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

**À l'unanimité.**

### **21-1 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR : Service de l'eau-Service de l'Assainissement- Régie de transport**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Comptes de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017, SERVICE DE L'EAU – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – REGIE DE TRANSPORT,

Après avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs 2017 du Maire et les Comptes de Gestion du Receveur,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, vu le rapport de la Commission des Finances, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** les Comptes de Gestion Eau, Assainissement et Régie de Transport du Receveur Municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs du Maire pour le même exercice.

**À l'unanimité.**

### **22- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SEC. INVES (montant du titre émis en 2016)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	INTEGRATIO N DE RESULTATS : DISSOLUTIO N DU BUDGET LOTISSEMEN T DE LA GARE	RESULTAT CUMULE FIN 2017	RESTES A REALISER		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION N DE RESULTAT
INVE S	- 410 796,91		-592 78,54		- 1 003 585,45	Dép.	1 539 239,00	- 916 557,00	-1 920 142,45
						Rec.	622 682,00		
FON CT	992 545 ,82	711 696,91	1 781 261,65	54 522,28	2 116 632,84				2 116 632,84

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE D'AFFECTER le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 :</b>	<b>2 116 632,84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068 du BP 2018)	<b>1 920 142,45 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 110) (ligne 002 du BP 2018)	<b>196 490,39 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>1 920 142,45 €</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017 A REPORTER AU BP 2018 AU COMPTE 001</b>	<b>1 003 585,45 €</b>

À l'unanimité.

### **23-1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Vu la proposition de Monsieur le Maire de retenir les taux de référence communaux de 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances réunie 27 mars 2018,

Considérant que l'équilibre du budget 2018 nécessite des rentrées fiscales d'un montant de **1 467 285 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE FIXER** comme suit les taux de contributions directes pour 2018 :

	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit correspondant (en €)
<b>Taxe d'habitation</b>	23,71	2 544 000	603 182
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	26,42	2 463 000	650 725
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	28,98	104 800	30 371
<b>C. F. E.</b>	21,27	860 400	183 007
		<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>1 467 285</b>

À l'unanimité.

#### **24 - DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2017 – BUDGET COMMUNE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDÉRANT** que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisitions et d'amortissement,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 27 mars 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ARRÊTER** les durées d'amortissement des investissements réalisés en 2017 telles que présentées au tableau ci-dessous.

- **DE PRATIQUER** l'amortissement de façon linéaire.

À la majorité – 1 abstention.

#### **25-1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-2, L 2312-1, L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le projet de budget primitif 2018 présenté par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget de la commune de Bar sur Seine pour 2018

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à :

En recettes à la somme de : **11 123 732,00 €**

En dépenses à la somme de : **11 123 732,00 €**

- D'ADOPTER le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Recettes – Chapitres :**

013	Atténuation de charges	143 000,00
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	233 000,00
73	Impôts et taxes	1 898 301,00
74	Dotations et Participations	1 056 301,00
75	Autres produits de gestion courante	121 000,00
76	Produits financiers	3,00
77	Produits exceptionnels	375 500,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	76 000,00
002	Résultat reporté	196 490,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 099 595,00</b>

#### **Dépenses – Chapitres :**

011	Charges à caractère général	1 094 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 594 500,00
014	Atténuation de produits	93 052,00
65	Autres charges de gestion courante	286 193,00
66	Charges financières	72 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	62 000,00
023	Virement à la section d'investissement	895 950,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 099 595,00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Recettes – Chapitres :**

021	Virement de la section de fonctionnement	895 950,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	175 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	320 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 920 143,00
13	Subventions d'investissement	2 380 570,00
16	Emprunt	1 270 474,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	62 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>7 024 137,00</b>

#### **Dépenses- Chapitres :**

20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 250,00
21	Immobilisations corporelles	150 661,00
23	Immobilisations en cours	1 368 600,00
16	Emprunts et dettes assimilés	101 000,00

040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	76 000,00
001	Résultat reporté	1 003 586,00
	Total des opérations d'équipement	4 288 040,00
	<b>TOTAL</b>	<b>7 024 137,00</b>

**À l'unanimité.**

## **26- TARIFS 2018 DES CAMPS DU CENTRE DE LOISIRS**

Depuis plusieurs années, la commune organise, dans le cadre du centre de loisirs, des séjours à destination des enfants âgés de 3 à 6 ans et de 7 à 15 ans sur la période Juillet et août.

Les tarifs sont déterminés chaque année afin de les rapprocher du coût réel des séjours en prenant en compte les aides accordées par différents organismes.

Le mini-camp des enfants de 3 à 6 ans s'étalera du 18 au 20 juillet 2018 et se déroulera au Centre Yvonne Martinot à Mesnil Saint Père (10). Celui des enfants de 7 à 15 ans aura lieu du 23 juillet au 27 juillet au Lac du Der à Giffaumont (52) en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement Meuse.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	<b>Séjour 3/6 ans</b>	<b>Séjour 7/15 ans</b>
Code 1	70 €	120 €
Code 2	80 €	140 €
Code 3	90 €	160 €
Code 4	100 €	180 €
Code 5	110 €	200 €
Code 6	120 €	220 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les tarifs des camps du centre de loisirs, tels qu'exposés dans le présent rapport.

**À l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DU MAIRE**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 43 minutes.

La présente séance du 3 avril 2018 comporte les affaires désignées ci-dessous :

**19 - 1 Adoption du Compte Administratif 2017 de la commune**

**20 - 1 Adoption des comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal - commune**

**21 - 1 Adoption des comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal – eau – assainissement - transport**

**22 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017**

- 23 - 1 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**
- 24 - Durée d'amortissement des biens acquis en 2017-budget commune**
- 25 - 1 Vote du budget primitif 2018**
- 26 - Tarifs 2018 des camps du centre de loisirs**